



Recommandation

Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

Maintien du moratoire des expertises

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) approuve le maintien du moratoire des expertises appelé par la coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique¹ (C3N) et donne mandat au C3N pour se prononcer sur son maintien, au vu de l'évolution de la situation.

Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 284 - Contre : 12 - Abstention : 29)

¹ Coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique (C3N) :
- Bureau de la Conférence des présidents du Comité national (sections et commissions interdisciplinaires) - CPCN ;
- Bureau du Conseil scientifique ;
- Présidents des conseils scientifiques de départements.